



Avant Programme
GRAND PRIX SALON DE L'AGRICULTURE
Organisé par: La Fédération Tunisienne des Sports Equestres
PARC DES EXPOSITIONS EL KRAM

Date : 30 Novembre et 01 Décembre 2013

Lieu : Parc des Expositions El Kram.

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS:

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23^e édition, mise à jour au 1^{er} janvier 2013.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 24^e édition, mise à jour au 1^{er} janvier 2013
- Règlement vétérinaire, 13^{ème} édition, mise à jour au 1^{er} janvier 2013.

ORGANISATEUR :

Fédération Tunisienne des Sports Equestres.

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Hatem Ben Mabrouk

Organisateurs : Anis Sallami

Trésorerie: Ridha Jemai

Secrétariat: Thouraya Ayadi

JURY DE TERRAIN :

Président : Mr. Youness Bedoui

Membres : Mr. Lassad Rezgouani Mr. Chokri Belgaied

Chef Steward: Mr. Abderrazek Boussaidi

Steward: Mr. Lassad Hamdi, Mr. Rochdi Maalaoui

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Ali Tabbouii

Chef de Piste Adjoint : Naceur Hdhairia

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Sofiene Ezzar

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. Idriss Ben Souda

MARECHAL FERRANT : Mr. Ridha Badraoui

PROGRAMME DU CONCOURS

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013:

14h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Préparatoire 1, Manche 1 : Prix du salon de l'agriculture

15h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2: CSO* (100 cm)

DIMANCHE 01 DECEMBRE 2013:

09h45 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Initiation (60cm)

11h00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : Préparatoire 1, Finale : Prix du salon de l'agriculture

12h30 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO** : Puissance

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la F.T.S.E

et devront être accompagnés de leurs documents d'identification qui pourront être demandé à tout moment par le jury.

N.B : Les horaires des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 55 x 45 m

Nature : Sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de Détente : Dimensions : 30 x 40 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com **Avant Jeudi 28 Novembre 2013 à minuit.**

Date limite pour le règlement des engagements au secrétariat de la FTSE ; **Avenue de l'UMA, Immeuble Nesma Apt2 RDC: Avant Vendredi 29 Novembre 2013 à 12h.**

Frais :

15 Dinars pour les épreuves initiation, 10 Dinars pour le second engagement

20 Dinars pour les épreuves CSO* et CSO**

25 Dinars pour les deux manches de l'épreuve du PRIX DU SALON DE L'AGRICULTURE

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, **dans ce cas les frais d'engagement seront doublés. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.**

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013 :

EPREUVE 1 et 4 : Préparatoire I : PRIX DU SALON DE L'AGRICULTURE

<u>Date et heure :</u>	Manche 1 : 30 Novembre 2013 à 14h00 Manche 2 : 01 Décembre 2013 à 11h00
<u>Catégorie de Cavaliers:</u>	Licence Qualification
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Toutes catégories de chevaux
<u>Barème :</u>	Manche 1 : Barème A sans chronomètre (Art.238.1.1) Manche 2 : Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)
<u>Vitesse :</u>	325 m/min
<u>Hauteur:</u>	Max 80 cm
<u>Largeur :</u>	Max 90 cm

Classement Poneys	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

Classement Chevaux	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

☞ Les cavaliers éliminés lors de la première manche du PRIX DU SALON DE L'AGRICULTURE peuvent participer à la deuxième manche. Ils seront pénalisés du plus mauvais scores à ce stade de la compétition + 20 points.

☞ Sera déclaré vainqueur du prix du salon de l'agriculture le cavalier qui aura cumulé le moins de points lors des deux manches avec le meilleur temps dans la deuxième phase de la deuxième manche.

EPREUVE 2 : CSO *

<u>Date et heure :</u>	30 Novembre 2013 à 15h30
<u>Catégorie de Cavaliers :</u>	Licence Qualification, Licence Compétition
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Toute catégorie de chevaux de 4 ans et plus
<u>Barème :</u>	Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)
<u>Vitesse :</u>	350 m/mn
<u>Hauteur:</u>	Max 100 cm
<u>Largeur :</u>	Max 110 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe + Médaille + 150
2 ^{ème}	Médaille + 100
3 ^{ème}	Médaille + 75
4 ^{ème}	Médaille + 50
5 ^{ème}	Médaille + 25
Dotation Totale	400 Dinars

DIMANCHE 01 DECEMBRE 2013 :

EPREUVE 3 : Initiation

Date et heure: 01 Décembre 2013 à 09h45
Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux
Barème: Barème temps idéal (1)
Vitesse: 325 m/min
Hauteur: Max 60 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

(1) Barème temps idéal

- Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.
- La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.
- Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est ajouté aux points de pénalité obtenus dans le parcours à raison d'un point de pénalité par seconde ou fraction de seconde.
- En cas d'Égalité de points, le cavalier le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.
- Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

EPREUVE 5 : CSO **

Date et heure : 01 Décembre 2013 à 12h30
Catégorie de Cavaliers : **Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Toute catégorie de chevaux de 5 ans et plus
Barème : Epreuve de puissance avec 2 obstacles un oxer (facultatif) et un vertical. **Pour les dispositions générales de cette épreuve consulter l'art.262.1 du règlement FEI**
Hauteur : 115 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe + Médaille + 200 dt
2 ^{ème}	Médaille + 150 dt
3 ^{ème}	Médaille + 100 dt
4 ^{ème}	80 dt
5 ^{ème}	70 dt
Total	600 Dinars

ANNEXE

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Une liste des services médicaux et vétérinaires d'urgence sera communiquée aux participants à leur arrivée sur le site du concours.

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage cause par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à un tiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiées au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.